

Le Publieur est heureux de
vous donner à lire un extrait
de "Paul Méranger".

LES GRANDS ORCHESTRES NATIONAUX

Impossible, ou presque, de rencontrer les Directeurs d'Orchestres! Si l'on écrit, pour rendez-vous, la réponse (s'il y en a une) est à peu près la suivante : « l'emploi du temps de Maître Untel ne lui permet pas dans l'immédiat, etc. » Et si l'on se déplace, il fallait écrire !

Alors, on dépose des manuscrits – le secrétariat se chargeant de tout (sic). Mais aucune réponse ne venant, on s'inquiète : quinze jours, un mois, deux parfois, coups de téléphone nombreux car ceux qui savent sont absents et le Chef est en tournée! Enfin, bonne nouvelle : les partitions sont à disposition, ou si l'on désire, on peut vous faire un paquet-poste... Mais le compte rendu, quel est-il? « Hélas, Maître Untel n'a pas eu la possibilité de voir votre œuvre... »

Mais, parfois, les manuscrits s'égarèrent. Cela arrive lorsque trop longtemps l'on patiente (pensant ainsi avoir plus de chance d'être lu). Il est très difficile alors de récupérer son bien. Quand on y parvient, il n'y a avec celui-ci, aucune lettre d'explication et encore moins d'excuses.

Deux exemples personnels à l'appui :

a) l'Orchestre de Paris :

J'ai tout essayé : sollicité une entrevue avec son Chef, vu les secrétaires, déposé partitions, lettres, etc. Après 5 années de pérégrinations rue du Faubourg Saint-Honoré, je n'ai toujours pas de réponse.

b) la Musique de la Garde Républicaine de Paris :

Depuis bientôt 10 ans, et dans tous les cas depuis la présence du Chef en place, j'ai proposé des œuvres.

Il faut savoir que cet ensemble est particulier, en ce sens qu'il s'agit d'un orchestre « d'Harmonie » (où ne figurent que des instruments à vent), lequel ensemble, s'il n'est pas rare dans la forme (nombreuses Harmonies Municipales par exemple), est, par contre, très rare dans le haut niveau et surtout au niveau international. C'est bien sûr, le cas de l'Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine de Paris. Celui-ci est donc un outil incomparable pour un compositeur s'intéressant à ce genre d'orchestre, et c'est mon cas.

J'ai donc, il y a quelques années, proposé des œuvres à cet orchestre lors d'une entrevue avec son Chef qui, fait notable, m'avait reçu pour cela. Il me promit alors de mettre (avec plaisir) une de mes pièces à son répertoire. Simplement, me dit-il : « nous n'avons pas beaucoup de concerts intéressants où je pourrais programmer vos œuvres, on me demande souvent plutôt l'orchestre symphonique »

Est-il possible que l'on préfère un orchestre symphonique (normal), lequel a de nombreux rivaux en qualité, à un ensemble d'Harmonie presque unique, dont la réputation est grande et internationale ? Non. Preuve en est que cet orchestre prépare actuellement une grande tournée au Japon où il doit représenter la Musique Française... Quelle meilleure occasion pour nous de nous faire entendre et de montrer notre savoir faire Depuis lors donc, pour ce qui concerne mes œuvres pour Orchestres d'Harmonie, je n'ai plus de réponse à mes demandes. Pourquoi ?

J'indique que très peu nombreux sont les Compositeurs qui écrivent – originalement – pour ce genre d'ensemble. Parmi eux, encore moins semble-t-il y réussissent parfaitement. Jusqu'à un passé récent, on jouait principalement ce que nous appelons des transcriptions. Maintenant qu'il y a des œuvres originales, tout public, et néanmoins modernes, à un niveau de qualité propre à placer ces orchestres (français) en tête de file des ensembles (étrangers) similaires, je ne comprends plus la raison des difficultés que je rencontre pour la création et la diffusion de mes œuvres.

En résumé : ces orchestres qui représentent ce qu'un compositeur souhaite – avec les raisons que j'ai énoncées plus haut – ne remplissent pas leur fonction à son endroit.

Qui peut les y obliger ? Si leurs Chefs ne prennent pas les compositeurs vivants en considération, est-ce la qualité de leur travail qui est en cause ? Mais dans ce cas pourquoi ne pas le dire – officiellement – pour que nous puissions savoir ce qu'ils en pensent réellement ? J'apprécierais d'autant plus un Chef d'orchestre qui prendrait ses responsabilités. Est-ce trop

demander à ceux qui occupent des postes clefs qui ouvrent ou ferment sur les Compositeurs les portes du public ?

Donc il faut poser la question précise : que peut faire le Compositeur dans ce contexte, privé au premier degré de l'essence même de son but ?

Les moyens financiers

Je ne demande pas de subventions personnelles, bien qu'elles me fassent défaut. Elles sont données justement pour le fonctionnement de ces orchestres et englobent de ce fait la fonction de création dont je parlais plus haut. Faudrait-il rappeler à tous que ; sans Compositeurs pas de Musique et sans Musique... plus besoin de musiciens.

Mais comment lutter contre le fait que l'on prend le répertoire dans l'inépuisable ressource fournie par les travaux des générations passées. Doit-on attendre que la même chose nous arrive ? C'est une pensée bien désagréable.

Et puis il n'y aurait qu'en musique classique que les choses sont ainsi ! Car en effet :

- Variétés = nouveautés
- Cinéma = sorties de films nouveaux
- Chansons = nouveaux chanteurs, nouveaux disques, etc.

« DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE »
– LES CONCERTS –

Ne devrait-on pas plutôt dire Musique de recherche?
Recherche perpétuelle qui, par définition, n'aboutit jamais !

Dans les manifestations musicales, s'il est mentionné : Musique contemporaine, le public potentiel se divise alors en : amateurs avertis d'une part et, détracteurs de l'autre. Ceux-ci se détournent alors de ces concerts. Aussi, personnellement, j'ai pu constater qu'il valait mieux n'en pas parler car, pour une majorité de mélomanes, c'est le classique qui prévaut. Pour ma part, je m'efforce de demander qu'il y ait un maximum d'œuvres variées à l'intérieur d'un même concert. "Anciens" et "Contemporains" pourraient se retrouver ainsi, dans la plupart des cas, pour un peu qu'on le veuille. Point d'exclusivité, de caste ou de parti pour la musique, tel est le point principal de ce propos. Et à tous les niveaux s'entend, plus besoin de concerts ou manifestations spéciales pour

valoriser tel ou tel genre. Là est le mal, entretenu par la plupart des organisateurs de concerts, des éditeurs de disques etc.

Si l'on privilégie un genre particulier, que fait-on ? On crée un fossé tous les jours un peu plus profond où l'on risque de tomber. On risque également et plus sûrement, de créer une musique "officielle", même si celle-ci n'a qu'un très petit nombre d'adeptes...

Changer les mentalités ?

À tous niveaux et en tous lieux, je pense qu'il serait excellent de rappeler que la Musique contemporaine est seulement celle qui est écrite de nos jours et ne devrait pas être jugée comme un genre spécial (voir musique de recherche). Tout Compositeur digne de ce nom doit avoir droit à s'exprimer par sa musique et à être entendu par un aussi large public que possible, à l'appréciation de celui-ci et à sa sanction, qui est dans l'ordre des choses.

Tout cela paraît bien normal... pourquoi a-t-on besoin de le dire ?

LE COMPOSITEUR D'AUJOURD'HUI ET LES DROITS D'AUTEUR

Règle commune :

Un compositeur n'a d'autre moyen d'être rétribué, que celui d'être *joué* et là, par le jeu des déclarations, il touche un droit d'auteur (si peu soit-il bien souvent).

a) Le cas de la Musique Classique :

Exemple de droits perçus dans le haut de gamme des exécutions publiques. Concert avec Grand Orchestre connu sous le patronage de hautes personnalités – à Paris –, dans une salle de grande renommée :

pour une œuvre de 15 minutes : droits = moins de 100 francs (15 euros) ; si l'œuvre en question est éditée, il faut diviser cette somme par deux.

Le même concert avec entrées gratuites : le Compositeur n'a aucun droit !

Ma réflexion, compte tenu qu'il faut parfois 6 mois de travail pour faire une œuvre de 15 minutes, est que ce n'est pas cher payé. D'autant que ce concert, au cours duquel a lieu peut-être la première audition de votre œuvre, ne se reproduit pas de sitôt. Par-là même, cette première audition a tendance, au cours du temps qui passe, à se transformer en "Dernière" (Maurice RAVEL).

b) Le cas de la chanson populaire :

Cela n'arrive jamais que l'on entende une chanson qu'une fois ! Elle est destinée à la répétition systématique et les droits, alors, s'ils sont plus faibles au départ par passage bien sûr, peuvent devenir très substantiels par multiplication. Surtout par le disque, qui fournit ce que l'on appelle les droits mécaniques qui, comme leur nom l'indique, marchent tout seul.

On voit qu'en a) : il n'y a presque aucun espoir de gagner sa vie, même dans des limites très raisonnables...

Tandis qu'en b) : tout est organisé pour cela.

Question : pourquoi, dans ces conditions, ne pas travailler pour la chanson ?

Parce que le Compositeur Classique veut faire « une œuvre », c'est sa vie, son but, son espérance. Et c'est au prix de nombreux sacrifices qu'il travaille à cela. En plus, il est motivé par le fait que la Musique Classique a une finalité bien supérieure et une durée de vie illimitée. D'autre part, les hautes autorités intellectuelles l'encouragent (moralement), mais est-ce

suffisant ? On pourrait le croire car rien ne le rebute, ce Compositeur. On ne le joue pas ; il écrit quand même. On ne le paie pas ; il vit quand même... mais de quelle façon ?

Je sais très bien que certains font "autre chose", c'est-à-dire : Professeurs dans un Conservatoire, par exemple. Mais une autre question me vient : est-ce faire un métier que d'en pratiquer un autre et puis surtout, n'est-ce pas le meilleur alibi pour ne pas avoir fait tout son possible pour défendre son travail de création en le pratiquant exclusivement ? Dans d'autres cas, il constate au point le plus haut combien grandes sont les difficultés de réalisation de ce travail. Le Compositeur a alors toutes les motivations vitales nécessaires pour faire prendre conscience à tous, qu'il est présent.

Mais que se passe-t-il : les Compositeurs vivant "d'autre chose" sont immobiles ou presque devant les faits que je rapporte. Ils pensent pouvoir se le permettre. Les autres et moi-même luttons, mais personne ne nous entend dans l'isolement où nous sommes, isolement créé par le fait de la différence essentielle d'activité.

En exergue de tout ceci, je mettrai cette annonce en remplaçant les mots de Compositeur et Musique par ceux de Boulanger et Pain, ce qui donne :

« Boulanger vivant d'autre chose, cherche à vendre son pain. »

Et puis une pensée trouble me vient. Cela ne pourrait-il pas être qu'une façade intéressante ? En effet, qui ne se dirait Compositeur s'il était à la place des sus visés ? Bien sûr, il faut

tout de même prouver sa qualité. Mais pour la juger cette qualité, on retombe dans le problème commun : diffusion – public – appréciation – sanction.

Pour terminer, je dirai un mot des radios, et Radio France en particulier. Il faut, en principe, être “enregistré” pour avoir une chance de passer sur les antennes. En ce qui me concerne, je n’ai eu jusqu’à ce jour que le bonheur d’y passer deux fois (en 10 ans il est vrai!).

Une fois (France Musique), émission sur la guitare et une fois (France Culture) à l’occasion d’une émission sur les orchestres d’harmonie, où étaient présentées quelques œuvres – commandes de l’État – et une des miennes – non subventionnée.

Les droits pour ces passages sont assez importants par rapport aux concerts publics, mais ils sont si rares que la moyenne de leur ensemble reste ridiculement basse...

Un mot également sur les commandes de l’État, quoique je ne les connaisse pas. Ce n’est pas faute d’en avoir sollicité. Suis-je vraiment à ce point une exception ? J’ai bien souvent entendu certains s’en prévaloir ; comment font-ils ? À ce point de vue, il serait très intéressant pour moi, que quelqu’un m’indiquât la marche à suivre pour être pris en considération. En effet, et cela malgré une justification importante, il m’a déjà été répondu par la négative.